



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018 PROCES VERBAL

Présents : Pascal ALBOUSSIERE, Eric BARSCZUS, Isabelle BLASSENAC, Jacques CHABAL, Nathalie DELAUME, Christophe DEPPE, Nicole EHRMANTRAUT, Bernard PELAT, Françoise PERARO, Colette ROUSSON, Laurence ROUYEYROL, Sébastien VOSSIER.

Procurations : Jessica AUBANEL à Nicole EHRMAUTRAUT, Stéphanie BAILLE à Jacques CHABAL, Jean DEBRIOLLE à Laurence ROUYEYROL, Willy GILHARD à Bernard PELAT, Yannick PERIGNON à Eric BARSCZUS, Paolo VICENTE à Françoise PERARO.

Absents : Brigitte COUPAT, Laetitia DESESTRET, Christelle FAURITTE, Claude JOLLAND, Patrick LEFRANC.

Eric BARSCZUS est désigné secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal réuni le 3 AVRIL 2018 est approuvé à l'Unanimité.

21/2018 CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE Valence Romans Agglomération pour les compétences éclairage public, assainissement et eaux pluviales

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion en date du 29 septembre a posé le principe d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de Valence Romans Agglomération (VRA) au profit de la commune de Malissard pour les compétences éclairage public et assainissement-eaux pluviales.

Plusieurs réunions ont associé la commune et Valence Romans Agglomération afin de définir les modalités d'intervention des deux parties et ont pu aboutir au fait que la commune lancerait la consultation pour les choix des entreprises dans le cadre de l'aménagement des terrains communaux de la Trésorerie Ouest.

Pour la compétence éclairage public, les travaux concernant le périmètre du projet d'aménagement sont portés par la commune, l'éclairage public du parvis devant la crèche et du parc relève d'une opération d'extension portée par VRA ; Valence Romans Agglomération prenant en charge l'éclairage du parc et notamment le cheminement.

Concernant l'assainissement, Valence Romans Agglomération prendra en charge 50 % du coût du collecteur principal dans la partie Sud du périmètre du projet et l'investissement de la noue (évacuation des eaux pluviales).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

POUR : 18

DECIDE :

- **D'entériner** le principe de la délégation de maîtrise d'ouvrage de Valence Romans Agglomération au profit de la commune de Malissard pour les compétences éclairage public, assainissement et eaux pluviales relatif au projet d'aménagement des terrains communaux de la Trésorerie Ouest
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Valence Romans Agglomération selon les conditions ci-dessus définies.

22/2018 CONVENTION POUR L'ADDITION D'EAU POTABLE LOTISSEMENT COMMUNAL « Trésorerie Ouest » COMMUNE DE MALISSARD / SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA PLAINE DE VALENCE

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Malissard a la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement du quartier de la Trésorerie et dit qu'il est nécessaire de préciser les modalités d'intervention du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de Valence (SIEPV) pour le projet d'adduction d'eau potable du lotissement communal « Trésorerie Ouest » destiné à la construction de maisons individuelles et de logements collectifs.

Il propose de conventionner pour définir les conditions d'intervention du SIEPV en précisant que la convention concerne exclusivement l'étude et le suivi de chantier pour desservir en eau potable chaque lot du lotissement.

Au vu de la convention jointe, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

POUR : 18

DECIDE :

- **D'ENTERINER** la convention entre la commune de Malissard et le SIEPV relative aux conditions d'intervention du SIEPV pour le projet d'adduction d'eau potable du lotissement communal « Trésorerie Ouest »,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer ladite convention.

23/2018 PROJET D'AMENAGEMENT DES TERRAINS COMMUNAUX DE LA TRESORERIE : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la consultation engagée pour l'aménagement des terrains communaux de la Trésorerie Ouest a fait l'objet d'une publication dans le Dauphiné Libéré et le BOAMP couplée à la plateforme AWS ; la remise des offres étant fixée au 12 mars 2018.

Les travaux ont été décomposés en quatre lots :

- Lot 1 : Terrassement, Assainissement, Réseaux, Chaussée Provisoire
- Lot 2 : Chaussées, Voirie, Signalisation
- Lot 3 : Mobilier d'éclairage public
- Lot 4 : Travaux Paysagers / Mobilier

14 offres ont été déposées dans les délais.

Le Bureau d'études SCE a procédé à l'analyse des offres sur la base des critères de jugement des offres définis par le règlement de la consultation :

- prix des prestations (50 %),
- valeur technique (35 %),
- valeur environnementale (15 %)

Au terme de la phase de négociation,

Vu l'avis favorable de la commission MAPA réunie les 13, 26 mars et 6 avril 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

POUR : 18

DECIDE :

- **d'attribuer les lots aux entreprises** tels que mentionnés ci-dessous,

LOT	DENOMINATION	ENTREPRISE RETENUE	DENOMINATION DE L'OFFRE	MONTANT DE L'OFFRE RETENUE HT
Lot 1	Terrassement, Assainissement, Réseaux, Chaussée Provisoire	CHAPON TP	Marché de base	879 383,61 €
Lot 2	Chaussées, Voirie, Signalisation	GROUPEMENT ENTREPRISE 26 MANDATAIRE et CHAPON TP Co-Traitant	Marché de base	520 435,10 €
			Prestation Alternative Eventuelle : Réalisation d'un béton désactivé 6/10	23 314,20 €
			PAE : Fourniture et mise en œuvre pas japonais en pierre naturelle (2 m*0,5 m)	16 200 €

			Total Marché	559 959,30 €
Lot 3	Mobilier d'éclairage public	SAG VIGILEC	Marché de base	66 038,00 €
			Prestation Supplémentaire Eventuelle (Fourniture et pose de candélabre ALUMET)	45 916,00 €
			Total Marché	115 099,00 €
Lot 4	Travaux Paysagers / Mobilier	SARL ETABLISSEMENT GUILLON FRERES		197 626,70 €
			Montant général du marché	1 752 068,61 €

- **D'autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux** avec les entreprises désignées ci-dessus,
- Les crédits sont prévus aux budgets « opération d'aménagement de la Trésorerie ».

24/2018 REAMENAGEMENT DU PRET N° 1225817

Monsieur le Maire informe que la commune a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations pour un réaménagement du prêt d'un montant de 900 000 € à différé d'amortissement initial au 1^{er} juillet 2018 qui concerne le portage des terrains du secteur de la Trésorerie Ouest.

L'offre de réaménagement proposé, concerne un capital restant dû de 900 000 € ; un allongement d'un an du différé d'amortissement au 1^{er} juillet 2019, sans allongement de la durée initiale ; taux du livret A (0,75 % à ce jour) + marge 0,60. L'offre de réaménagement fait l'objet d'une commission de 300,00 €.

En conséquence, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

POUR : 18
DECIDE :

- **D'accepter l'offre de réaménagement de la Caisse des Dépôts et Consignations** selon les modalités ci-dessus exposées,
- **D'autoriser M. le Maire** à signer la lettre de réaménagement.

25/2018 SUBVENTION CAF

Monsieur le Maire informe de la possibilité de solliciter une subvention d'investissement auprès de la CAF pour l'acquisition de matériel (tentes pour les camps d'été..) et mobilier pour l'accueil de loisirs lié notamment à l'extension de l'ALSH du mercredi ; les devis sollicités portent sur un montant de 6 311,46 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

POUR : 18

DECIDE :

- **De solliciter auprès de la CAF une subvention** la plus élevée possible pour l'acquisition de matériel et mobilier d'un montant de 6 311,46 € HT,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire.

26/2018 SUBVENTION SDED

Monsieur le Maire informe que le SDED met en œuvre un nouveau dispositif d'aide aux communes, sous conditions, pour les travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique. Les conditions sont l'adhésion au dispositif et la subrogation du SDED dans les droits aux certificats d'énergie. Le montant de l'aide est plafonnée à 16 000 €/an.

Monsieur le Maire informe que les travaux suivants seraient éligibles à ce dispositif :

- Isolation de la voute de l'église,
- Remplacement des BAES et des éclairages par du LED à l'école primaire,

- Remplacement éclairage LED,
- Installation d'une VMC simple flux dans la cuisine de la salle des fêtes,
- Remplacement de volets bois et de menuiseries simple vitrage par trois doubles vitrages,
- Remplacement de la porte bois de la chaufferie des stades par une porte aluminium isolée.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

POUR : 18

DECIDE :

- **D'adhérer** sur 3 ans au dispositif donnant droit à percevoir des aides chaque année (0,50 €/habitant/an),
- **De solliciter** du SDED une aide dans le cadre de ce dispositif pour l'année 2018 sur la base d'un montant de travaux estimé à 23 500 € HT (base 50 % sur 20 000 € et 20 % sur 3 500 €, soit 10 700 €).

27/2018 AFFECTATION du PRODUIT des AMENDES DE POLICE

M. BARSCZUS, adjoint délégué à la sécurité et à l'environnement, rappelle les différents projets d'aménagement de sécurité prévus rue du Stade et rue des écoles.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

POUR : 18

DECIDE :

- **De solliciter auprès du Conseil Départemental** le produit des amendes de police pour l'année 2018 et de les affecter aux projets de sécurité routière rue du Stade et rue des écoles.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,

Bernard PELAT

